



CRE MONTRÉGIE

Consultation publique

Projet de valorisation

des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur

Mémoire présenté par le
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

17 OCTOBRE 2024

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3
450-651-2662 | info@crem.qc.ca



Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Le CRE de la Montérégie

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est un organisme sans but lucratif né de l'initiative du milieu en 1989. La mission du CRE Montérégie est de soutenir et d'implanter le développement durable ainsi que de favoriser la protection de l'environnement en Montérégie.

Expert dans le domaine de l'environnement et du développement durable, le CRE Montérégie intervient dans des domaines d'action variés tels que les changements climatiques, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau ou les sols. Au fil des années, le CRE Montérégie a acquis une expérience reconnue en consultation, en concertation et en élaboration de plans de développement durable.

Mission

Par son rôle d'expert, d'influence et de conseil en environnement et développement soutenable, le CRE Montérégie rassemble et guide les acteurs territoriaux.

Vision

Le CRE Montérégie est un acteur de changement qui propulse le courage d'agir dans le désir d'obtenir des gains environnementaux.

Commentaires du CRE Montérégie

Contexte

Le CRE Montérégie a consulté la documentation disponible et a participé aux séances publiques d'information concernant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles de l'entreprise Triumvirate Environmental inc. (Triumvirate) à Contrecoeur.

Le projet vise à ajouter des équipements de traitement visant la valorisation des matières dangereuses résiduelles (MDR) aux installations dont dispose Triumvirate à Contrecoeur. Le procédé de récupération des substances organiques, appelé désorption thermique anaérobie est connu, mais encore inexistant au Québec.

Les nouvelles installations seraient construites sur le site actuellement occupé par l'entreprise dans la zone industrielle de Contrecoeur.

À ce jour, plusieurs éléments environnementaux, sociaux et sanitaires liés au projet ont été soulevés et devraient faire l'objet d'une attention particulière. On pense ici à l'acceptabilité sociale du projet ainsi qu'aux effets cumulatifs des nuisances et polluants.

Un projet d'économie circulaire

Tout d'abord, il est important de mentionner que ce projet vise à détourner des matières dangereuses de l'enfouissement ou de l'incinération pour les réinjecter dans la chaîne de production. Ces matières traitées seraient ainsi utilisées à la place de matières premières vierges, ce qui réduirait la consommation de ressources. Ces matières sont dites dangereuses, car elle pose un danger pour l'humain et/ou l'environnement, leur traitement en est d'autant plus important afin de limiter les effets néfastes de celles-ci sur l'environnement. Une gestion optimisée de celles-ci permettra de diminuer la quantité de matière extraite et en circulation.

Ce projet s'inscrit dans une volonté d'accroître la circularité de l'économie montréalaise et québécoise. Ce projet, qui utilise un procédé inexistant au Québec, pourrait contribuer à une gestion améliorée des matières résiduelles dangereuses et inciter d'autres entrepreneurs à bonifier leurs procédés afin de maximiser l'utilisation des ressources et diminuer la consommation de ressources vierges.

1150, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil (Québec), J4K 1E3
450-651-2662 | info@crem.qc.ca



Le CRE Montérégie œuvre pour sensibiliser, informer, mobiliser, soutenir les acteurs montérégiens depuis 2019 pour accroître la circularité et la résilience de l'économie de la région. Les acteurs économiques de la Montérégie sont engagés dans un mouvement de circularité et ce modèle est intégré par de plus en plus d'entreprises et d'élus. La Montérégie s'est dotée de la première Feuille de route en économie circulaire au Canada et a ouvert la voie aux réflexions stratégiques et aux innovations qui permettront une meilleure utilisation des ressources. Ce projet s'inscrit dans le mouvement de circularité qui devrait être adopté par les entrepreneurs québécois dans les prochaines années.

Le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecœur semble contribuer à l'atteindre les objectifs gouvernementaux et être en cohérence avec le Plan stratégique 2022-2025 de RECYC-QUÉBEC qui vise à augmenter le taux de circularité québécois de 3,5% à 5% en 2025 et la feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028¹.

Les effets cumulatifs des nuisances, impacts et polluants

Il est indispensable d'analyser ce projet en tenant compte de l'environnement et du milieu dans lequel il s'inscrit. Le projet sera construit sur le terrain actuellement occupé par l'entreprise. Il n'y aura donc pas d'agrandissement, de déboisement, de destruction de milieux naturels ou agricoles. C'est un point positif.

Toutefois, le projet s'inscrit dans un environnement concentrant des industries lourdes existantes et futures, ce qui génère certains enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires. On pense ici aux effets cumulatifs des impacts sonores, visuels, sur la qualité de l'air, le trafic routier, etc.

Il est évident que Triumvirate ne peut être tenue responsable des impacts passés, actuels ou futurs d'une tierce partie. Toutefois, il est important de mesurer et d'évaluer sa contribution aux effets et impacts cumulatifs sur la communauté et l'environnement dans lequel s'inscrit le projet dans le but de les réduire au maximum et d'en mesurer les effets sur la population et le territoire. Le cas échéant, si ces effets ne sont pas soutenables, il faut renoncer au projet tel qu'il a été proposé.

¹ <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-gouvernementale-economie-circulaire>

L'acceptabilité sociale

Les différentes séances d'information et audiences publiques organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont démontré une préoccupation des citoyens et citoyennes mais aussi d'acteurs locaux comme la Ville de Contrecoeur et la MRC de Marguerite-D'Youville par rapport à ce projet. La tenue d'une audience publique doit permettre de répondre aux interrogations et préoccupations de la communauté en toute transparence.

La provenance des matières dangereuses

La provenance des matières dangereuses traitées dans le cadre du projet dont il est ici question est aussi un élément de questionnement. Les données fournies par le promoteur du projet semblent démontrer que plus de la moitié des matières traitées actuellement par le promoteur proviennent des États-Unis et que les quantités sont en forte hausse ces dernières années. Le Québec n'est que la 2e origine des matières dangereuses traitées par le promoteur.

Le transport des matières dangereuses est encadré dans des traités internationaux et des lois et règlements provinciaux qui doivent être appliqués et respectés. Nous mentionnerons en particulier que le gouvernement du Québec a adopté une Loi sur le développement durable en 2004 dont le 10e principe est le principe de précaution. L'importation et le traitement des matières résiduelles dangereuses comportent des risques pour la santé publique.

BAPE générique sur les matières dangereuses RNCREQ

Le CRE Montérégie souhaite également mentionner que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a demandé, dans une lettre adressée à Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, l'organisation d'une audience publique générique sur les matières résiduelles dangereuses pour doter le Québec d'orientations plus claires sur ce type de projet et que ce mandat soit donné au BAPE.